



Auxerre, le 11 juin 2020

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

**Objet : stages de réussite des vacances d'été**

Dans votre école un ou des enseignants volontaires vont intervenir pendant les vacances d'été pour conduire un stage de réussite à destination des élèves de CM1 et CM2 ayant des difficultés en français et/ou mathématiques.

Les séances auront lieu du lundi 24 août au vendredi 28 août 2020 à raison de trois heures par jour, le matin, pour des groupes de cinq élèves minimum.

Je vous demande de bien vouloir veiller à la bonne organisation de ce stage en communiquant, avant les vacances, les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, horaires, renseignements d'urgence, consignes de sécurité, etc.).

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Nicolas Briolland

**Pièces jointes :**

- une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse à vous remettre complété
- une fiche-élève (bilan de compétences) et une fiche individuelle d'évaluation de fin de stage (ces documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).